

Canton de Basel-Landschaft

[Bref portrait](#)

[Système politique](#)

[Religion](#)

[Temps libre](#)

Bref portrait

Le canton de Basel-Landschaft est l'un des 26 cantons (États membres) de Suisse. Il se distingue par sa diversité particulière : des paysages naturels intacts et des petites villes charmantes aux zones industrielles urbaines, en passant par les châteaux forts et les châteaux, on trouve de tout à Bâle-Campagne.

Faits et chiffres

Le Canton de Basel-Landschaft compte plus de 290'000 habitants, dont un petit quart sont des ressortissants étrangers. Les 518 km² regroupent 5 districts et plus de 86 communes (Gemeinden). La capitale est Liestal. La langue officielle est l'allemand. Le canton est frontalier avec l'Allemagne et la France et avec les cantons voisins de Basel-Stadt, Aargau, Solothurn et Jura.

Histoire

Le canton de Basel-Landschaft a été fondé en 1832 suite à la séparation de Basel-Stadt. Les débuts du jeune canton ont été marqués par des conflits politiques et des turbulences économiques. Très tôt, Basel-Landschaft est devenu un lieu de refuge pour des personnes venues de toute l'Europe, notamment d'Allemagne. Après la Seconde Guerre mondiale, l'espace économique de Bâle a connu une poussée de croissance sans précédent. Le canton de Basel-Landschaft a enregistré les taux de croissance les plus élevés de Suisse et a poursuivi à un rythme soutenu le développement de ses infrastructures. Aujourd'hui, le canton de Basel-Landschaft est certes encore rural, mais il possède une industrie composée de grands groupes internationaux et de nombreuses petites et moyennes entreprises (KMU), dont l'activité principale et la position de leader mondial sont les sciences de la vie.

Mœurs et traditions

Malgré une industrialisation et une urbanisation parfois importantes, le canton de Basel-Landschaft se caractérise par des coutumes riches et colorées. Les habitants de la région cultivent leurs traditions avec enthousiasme et sont heureux de vous faire découvrir ces fêtes et coutumes. Outre le carnaval (Fachnacht), qui revêt une grande importance dans toute la région et qui a lieu en février ou en mars, le "Eierläset" à Pâques ou le "Banntag" à l'Ascension sont par exemple des coutumes cantonales riches en traditions.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/canton-basel-landschaft/bref-portrait

Systeme politique

Le pouvoir politique se divise sur trois échelons: Confédération, cantons (états membres) et communes. Les Suisses peuvent lors des votations influencer de manière décisive sur le cours des décisions politiques.

La Confédération Suisse

La Confédération Suisse existe depuis 1848. La capitale est Berne. La Suisse est une nation multiethnique, multilingue et multiconfessionnelle, dont les différentes cultures se sont réunies volontairement, on parle de "volonté politique" (Willensnation). Sur la place politique internationale, la Suisse est un état neutre.

Fédéralisme

En Suisse, les cantons et les communes disposent d'une grande autonomie, on parle de fédéralisme. Les 26 cantons et plus de 2000 communes sont entièrement dotés de structures étatiques. Le canton de Basel-Landschaft possède sa propre constitution et son gouvernement, ainsi qu'un parlement et des tribunaux. Les cantons et communes ont la responsabilité de remplir les tâches de l'État. C'est pour cette raison par exemple, que le système scolaire diffère selon les cantons. Alors que les lois fédérales s'appliquent à l'ensemble de la Suisse, les cantons éditent leurs propres lois qui sont appliquées sur le territoire cantonal. Si besoin, les communes ont également la possibilité de légiférer. Pour faire face à ces tâches, la Confédération, les cantons et les communes prélèvent des impôts.

Séparation des pouvoirs

Afin d'éviter une concentration du pouvoir, en Suisse et dans les cantons, le pouvoir de l'État est divisé en trois organes indépendants: Le législatif (le pouvoir qui édicte les lois), l'exécutif (le pouvoir qui applique les lois) et le judiciaire (le pouvoir chargé de rendre la justice). Dans le canton de Basel-Landschaft, ces tâches sont couvertes par les autorités suivantes:

- le législatif: Grand Conseil (Landrat) (90 membres élus tous les quatre ans par le peuple)
- l'exécutif: Conseil d'État (Regierungsrat) (5 membres élus tous les quatre ans par le peuple)
- le judiciaire: divers tribunaux cantonaux et tribunaux de districts civils.

Les communes également disposent d'un organe législatif (assemblée communale ou parlement, Gemeindeversammlung, Parlament) et d'un organe exécutif (Conseil communal, Stadtrat, Gemeinderat). Au niveau fédéral, le législatif est divisé en deux chambres: le Conseil national et le Conseil des États (National- und Ständerat). Le gouvernement suisse (7 membres) s'appelle le Conseil fédéral (Bundesrat). Il existe plusieurs tribunaux au niveau national. Le Tribunal fédéral est la plus haute instance judiciaire et les décisions des tribunaux cantonaux peuvent y être portées en appel.

Droits démocratiques

Tous les Suisses ont le droit de vote et d'éligibilité. Ils élisent les instances politiques au niveau communal, cantonal et fédéral et peuvent également se faire élire. De plus, les citoyens peuvent décider lors des votations populaires du sort des affaires politiques au niveau communal, cantonal et fédéral (démocratie directe). Grâce aux initiatives populaires, les citoyens peuvent également proposer une loi de leur propre initiative et la faire voter. Les étrangers qui habitent le canton de Basel-Landschaft n'ont aucun droit de vote ni d'éligibilité. Ils peuvent toutefois transmettre leurs demandes au moyen de pétitions aux autorités compétentes. De plus, il est souvent possible de s'engager dans des commissions, des groupes d'intérêt ou des associations sur son lieu de résidence.

Droits fondamentaux

Les principes juridiques ci-dessus sont contenus en Suisse dans la Constitution fédérale (Bundesverfassung). Une partie importante de la Constitution fédérale se rapporte aux droits fondamentaux qui touchent à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ils protègent l'existence de l'être humain (par ex. droit à la vie, droit à l'aide en situation d'urgence) et protègent les minorités individuelles contre la violence de l'État ou celles des groupes contre des majorités. Ils garantissent que personne n'est pas discriminée en raison de son origine, de sa race, de sa religion, de son sexe ou de son orientation sexuelle. Un service d'accueil et soutien est mis gratuitement à disposition des victimes de discrimination raciale dans le Canton de Basel-Landschaft. En Suisse, la liberté religieuse, d'opinion et de la presse est garantie.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/canton-basel-landschaft/systeme-politique

Religion

La Suisse est traditionnellement un État chrétien. Toutefois, de nombreuses personnes ayant une autre croyance religieuse y vivent aujourd'hui. La liberté religieuse est garantie et les écoles publiques sont confessionnellement neutres.

Religion et État

La Suisse est traditionnellement un état chrétien. Il est de la responsabilité des cantons de déterminer la relation entre religion et État. Dans la plupart des cantons alémaniques, comme le Canton de Basel-Landschaft, les communautés chrétiennes (églises nationales, Landeskirchen) sont reconnues en tant qu'institutions publiques. Cela signifie que l'État leur transfère certains droits. Concrètement, elles ont par exemple le droit de percevoir des impôts de leurs membres. Dans le canton de Basel-Landschaft les églises catholiques-romaines, protestantes et catholiques-chrétiennes sont des églises nationales.

Les communautés religieuses du canton de Basel-Landschaft

En plus des communautés religieuses reconnues (églises nationales), on trouve dans le canton de Basel-Landschaft un nombre important de communautés religieuses de différentes confessions. La majorité des habitants de Basel-Landschaft est de foi chrétienne. Mais ces dernières années, le nombre de membres d'autres confessions a également augmenté. Et la part des habitants qui ne se sentent pas appartenir à une confession religieuse augmente également.

Liberté de culte

La Constitution de la Suisse garantit la liberté de culte. Tout le monde a le droit d'avoir sa propre croyance religieuse, de l'exprimer et la propager. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou de participer à des activités religieuses. Les personnes ont le droit de se rassembler pour célébrer les rituels religieux et les fêtes. Nul ne peut être l'objet de discrimination en raison de sa religion ou de sa foi.

Religion et école

L'école obligatoire est confessionnellement neutre. Toutefois, cela ne signifie pas que les thèmes religieux n'ont pas de place dans l'enseignement. On fait la distinction entre deux types d'enseignement: l'éducation religieuse confessionnelle des églises du pays et l'éducation religieuse des écoles "éthique et religions". Dans cette matière, on thématise les questions éthiques et religieuses qui touchent toutes les personnes. Il s'agit d'une matière obligatoire à l'école primaire et en 1re secondaire. La participation à l'éducation religieuse confessionnelle des églises est facultative. Pour les enfants ayant d'autres croyances, les communautés religieuses offrent parfois des possibilités d'enseignement en dehors de l'école.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/canton-basel-landschaft/religion

Temps libre

Dans le canton de Basel-Landschaft, il y a plusieurs possibilités très attrayantes d'occuper son temps libre. Les associations ont notamment une très grande importance. Elles offrent la possibilité de rencontrer d'autres personnes.

Associations

Un grand nombre d'habitants du canton de Basel-Landschaft sont membres d'une association (Verein). Il existe des associations pour tous les centres d'intérêts. Même dans les petites communes, on trouve des associations sportives, culturelles et autres. Elles offrent une excellente opportunité d'entrer en contact avec d'autres personnes. La plupart des associations sont ouvertes à tous. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le site internet des communes.

Offres pour les jeunes

Pour les jeunes, on trouve dans le canton de Basel-Landschaft un grand nombre d'offres spécifiques qui leur permettent d'organiser leur temps libre et de faire connaissance avec leurs pairs. Dans de nombreuses communes, il existe des lieux de rencontre et de nombreuses offres de loisirs. Les jeunes y sont encadrés, peuvent faire part de leurs idées et réaliser leurs projets (Jugendarbeit). Les offres sont généralement gratuites. Les associations de jeunes offrent la possibilité de participer à des activités entre jeunes du même âge et de prendre part à des activités dans la nature. Les vecteurs de ces offres sont les associations, les communes ou les églises nationales. Les offres sont ouvertes à tous les jeunes. La commune de domicile donne toutes les informations nécessaires.

Excursions et culture

Le canton de Basel-Landschaft offre de nombreuses possibilités d'excursions et une riche offre culturelle. Le paysage unique du Jura offre de nombreuses et belles randonnées à pied ou à vélo. Les buts d'excursion les plus appréciés sont par exemple la ville romaine d'Augusta Raurica, la région "Wasserfallen" ou les nombreux châteaux forts et châteaux qui font partie du canton de Basel-Landschaft au même titre que le Rhin ou la Birse. Baselland Tourismus informe sur les possibilités d'excursions et les manifestations. On trouve également des informations sur les manifestations culturelles actuelles dans les journaux locaux.

Volontariat

Le volontariat (Freiwilligenarbeit) est une contribution sociale aux personnes et à l'environnement qui n'est pas rétribuée. En Suisse, de nombreuses tâches sont effectuées traditionnellement par des volontaires. Une grande partie de ce travail est fourni par les associations. Ainsi, on peut s'engager dans des associations pour la culture, le sport, les questions sociales, la formation, la protection des animaux et de la nature, la santé et bien d'autres encore. Les informations sur le volontariat et sur les possibilités d'engagement sont fournies par les services de volontariat Benevol, Caritas des deux Bâle ou la Croix-Rouge suisse de Bâle-Campagne (SRK).

Sport / Culture / Formation

Avec la Kulturlegi, les personnes en situation précaire obtiennent des réductions pour les manifestations sportives, culturelles et de formation. La carte peut être demandée chez Caritas. Caritas donne tous les renseignements nécessaires à ce sujet et décide de l'attribution de la Kulturlegi. Autre offre, le passeport familial (Familienpass) propose aux familles du nord-ouest de la Suisse une vaste gamme de réductions ou d'offres gratuites. Pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, il existe en outre de nombreuses réductions et offres gratuites, comme par exemple la "colourkey" ou le passeport vacances (Ferienpass). Vous trouverez des détails à ce sujet sur les pages d'offres sur Internet.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/canton-basel-landschaft/temps-libre